

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal donne pouvoir à BREMAUD Damien, BARRAUD Cédric donne pouvoir à DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline,

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023032802 - Vote de l'affectation des résultats 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats des budgets 2021.

Elle rappelle que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'affecter les résultats 2022 tels que présentés ci-dessous :

		Montant
Résultat cumulé section fonctionnement commune 2022	A	1 095 574,73 €
Résultat cumulé section investissement commune 2022	B	-189 122,01 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	C	-225 100,00 €
Solde d'exécution section d'investissement 2022	F=B+C	-414 222,01 €
Besoin de financement	F=B+C	- 414 222,01 €
Délibération de l'affectation du résultat		
Affectation au R1068	F	414 222,01 €
Report en fonctionnement au R002	G=A -F	681 352,72 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 30/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29/03/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de Séance
Bourmault Christelle

Bourmault

Signé électroniquement par :
Benedicte Gardin
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

Benedicte Gardin

